

Séance du 13 novembre 2012

L'an deux mil douze, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 8 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Michel HALLAY, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Alain LUCAS, Daniel MALHERBE, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Pascal CASIEZ

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 9 octobre 2012.

Alain LUCAS :

1/ souhaite que le coût de l'opération « activités du mercredi » soit précisé :

- Année 2011/2012 : 4 276.50 €

- Année 2012/2013 : 4 190.00 €

2/ souligne que l'on n'a pas indiqué le nom de la personne qui a voté contre Mme le Maire lors de l'élection des délégués à Chartres Métropole (D. GUILLOTIN)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention : Dominique GUILLOTIN.

1. Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services – SEGILOG –

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques avec l'entreprise SEGILOG est arrivé à son terme.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante la nécessité de poursuivre le contrat avec cette entreprise, qui donne entière satisfaction d'un point de vue de la mise à jour des données et de la qualité de sa maintenance.

Le contrat est prévu pour une durée de trois années pour un coût total annuel de :

- *cession du droit d'utilisation* : 1 980 euros H.T.

- *maintenance, formation* : 220 euros H.T.

Coût global : 2 200 euros H.T. par an.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat avec la Société SEGILOG.

2. Convention fixant les conditions financières et patrimoniales de la réduction du périmètre du SIRTOM consécutif au retrait de la commune de Thivars de la communauté de communes du Bois-Gueslin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre la commune de Thivars, le SIRTOM du Pays Chartrain, Chartres Métropole fixant les

conditions du retrait de la commune du syndicat, et autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Pays Chartrain sera dissout au 31 décembre 2012.

3 . Election d'un 3^{ème} adjoint suite à la démission de Mme Elisabeth BAILLY

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par suite de la démission de Madame Elisabeth BAILLY de son poste d'Adjointe aux affaires sociales et de conseillère municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un(e) nouvel (le) Adjoint(e).

Mme le Maire demande qui est candidat : Mme Corinne PELLETIER est seule candidate.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que selon l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :
M. Pascal CASIEZ, 1 voix
Mme Corinne PELLETIER, 11 voix

Mme Corinne PELLETIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 3^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installée.

Informations diverses données par Mme le Maire :

- Depuis le 1^{er} juillet, Chartres Métropole s'est doté de la compétence restauration collective, et propose de créer une sous-commission « restauration collective ». Mme le Maire demande qui serait intéressé. Corinne PELLETIER est volontaire pour intégrer cette sous-commission.
- Lampadaires : la régie du Pays Chartrain va vérifier le réseau éclairage public prochainement.
- Salle des fêtes : le courant est remis provisoirement afin de faire les essais de chauffage.
- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a pris rendez-vous avec le Crédit Mutuel d'Orléans pour contracter un éventuel emprunt concernant l'achat de la maison des consorts Herpeux.
- Lotissement « les ouches de la Forge » : Mme le Maire informe que la commune et le Conseil Général, gestionnaire de la rue Creuse refusent les travaux concernant la pose de gabions, et demande que lui soit présentée une étude ainsi que les notes de calcul sur la poussée de la terre.

- Mme le Maire adresse ses remerciements aux instituteurs et aux parents qui ont accompagné leurs enfants afin de participer à la commémoration du 11 novembre

TOUR DE TABLE :

- ✚ Corinne PELLETIER remercie l'assemblée pour son élection au poste de 3^{ème} adjointe.
- ✚ Daniel MALHERBE questionne Mme le Maire sur la C.F.E. (ancienne Taxe Professionnelle) qui a augmenté de 300 % en 2012.
Pascal CASIEZ confirme cette augmentation et précise que c'est la communauté d'agglomération qui fixe les taux et les bases.
Mme le Maire explique que les élus de Chartres Métropole ont voté une augmentation du taux de 0.91 % et précise qu'elle n'a pas voté de base. Elle s'informe auprès de Chartres Métropole.
- ✚ Bernard FERRON a remarqué que le chemin utilisé par l'entreprise LEFEBVRE n'est pas remis en état. Mme le Maire essaie de joindre le responsable du chantier.
- ✚ Claude LAVRAT
1/ réitère sa demande de radar pédagogique. Mme le Maire lui répond que ce n'est pas prévu au budget 2012 et qu'il faut l'autorisation de l'Etat et du Conseil Général.
2/ dit qu'il a reçu un mail du SIAVE demandant si des travaux sont prévus sur les cours d'eau en 2013.
- ✚ Odile MARNEUR
1/ Suite à une réunion a ramené une documentation sur le point d'accès au droit qui est situé 5 rue du Dr Gibert. Les flyers sont disponibles en mairie.
2/ informe que 2 classes assisteront au championnat d'Europe de natation.
3/ demande si un ramassage des « encombrants » est envisageable dans l'avenir
4/ fait part à l'assemblée de sa remarque évoquée en réunion d'adjoints sur le mauvais état des passages piétons de la RD910. Mme le Maire précise qu'un devis a été demandé et qu'une réunion est programmée le 20 novembre à 18h15.
- ✚ Daniel BLIN
1/ remarque que les lampadaires sont déjà installés dans les deux nouveaux lotissements et fonctionnent.
2/ informe que les bornes matérialisant le chemin de St Jacques de Compostelle seront installées à l'entrée de Thivars (Préaux), après le carrefour de la N10 et une 3^{ème} est offerte. La mosaïque sera installée sur la Place.
- ✚ Pascal CASIEZ demande où en est le Plan guide que les artisans ont financé par la publicité. Mme MARNEUR lui répond que le bon à tirer est donné depuis une quinzaine de jours.
- ✚ Alain LUCAS souhaiterait que l'on demande aux HLM de tailler les thuyas rue St Hilaire.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,
Michel HALLAY